

**DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR  
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un, le mercredi 17 novembre, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale dûment convoqué, s'est assemblé dans la salle de réunion du site de proximité de Pontrieux, sous la Présidence de Madame Claudine GUILLOU.

**Etaient présents les Administrateurs suivants :**

BOSCHER Marina ; BOUILLOT Lise ; COCGUEN Marie-Jo ; CROISSANT Guy ; GENETAY Stéphanie ; GUILLOU Claudine ; LE BIANIC Yvon ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE GOFF Yannick ; LE SAULNIER Brigitte ; LEVEDER Adeline ; PETIT-LECLERC Françoise ; THOMAS Joseph ; VILLECROZE Philippe.

**Administrateurs absents excusés :**

BUHE Thierry ; DE QUELEN Martine ; GEORGELIN Dominique ; GOASDOUE Gérard ; HAGARD Elisabeth ; LE BLOAS Mireille ; LE MEAUX Vincent ; NAUDIN Christian ; RASLE-ROCHE Morgan.

**Administrateurs absents :**

ECHEVEST Yannick ; INDERBITZIN Laure-Line.

**Administrateur absent ayant donné pouvoir :**

Monsieur RASLE-ROCHE Morgan ayant donné pouvoir à Monsieur THOMAS Joseph.

En exercice : **25**  
Présents : **14**  
Absents : **11**  
Représentés : **01**

Date d'envoi des convocations : **vendredi 05 novembre 2021.**

M. Yannick HENRION, Directeur du CIAS a été désigné secrétaire de séance.

DEL 2021-11-46

**CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE - GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION  
EHPAD LES MAGNOLIAS - BESOINS OCCASIONNELS – BESOINS SAISONNIERS**

**Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1 ;

**Considérant** que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire d'avoir recours à du personnel extérieur embauché en CDD pour faire face aux besoins occasionnels et saisonniers.

**Lecture entendue et après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Le Conseil d'Administration,**

**AUTORISE**, le Président ou son représentant, pour la durée de son mandat, à avoir recours pour compléter et renforcer les équipes, à du personnel extérieur pour faire face aux besoins occasionnels et saisonniers.

**AUTORISE**, le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Pour extrait conforme,  
La Vice-Présidente,

